

Procédures de demande d'affectation


pour les établissements hors académie de Normandie et non agriatés

Les procédures d'affectation spécifiques à l'académie de Normandie sont déclinées dans le guide « *les procédures d'affectation des élèves en lycée* ». Cette publication est accessible sur le site de l'académie de Normandie, *rubriques Scolarité Étude > Orientation Enseignement Supérieur > Procédures d'affectation en lycée*. Elle réunit tous les documents utiles pour les établissements scolaires et les responsables légaux de l'élève permettant la mise en application des procédures.

SAISIE AFFELNET LYCEE :

La saisie Affelnet-Lycée est nécessaire pour l'affectation en :

- seconde GT,
- seconde professionnelle et première professionnelle,
- première année de CAP,
- premières technologiques STI2D, STL, ST2S, S2TMD, STMG, STHR, STD2A, STAV
- première année de BMA

 *Pour les élèves de 3e scolarisés dans les établissements qui y participent, une saisie dans le téléservice affectation des vœux concernant l'académie de Normandie est à réaliser, cette demande génère automatiquement la création d'un compte de saisie simplifiée (Affelmap).*

<https://affectation3e.pfm.education.gouv.fr/pna-public/>

➤ **Les notes ou les évaluations** doivent être saisies.

La saisie doit être réalisée par les établissements d'origine en passant par le formulaire de « saisie simplifiée » accessible via le site Affelmap dans les situations suivantes :

- élèves scolarisés dans une autre académie et qui ne sont pas concernés par le téléservice affectation,
- élèves scolarisés à distance (CNED),
- élèves scolarisés en établissement médico-social,
- élèves scolarisés à l'étranger,
- apprentis.

A noter ; les établissements privés hors contrat ne peuvent pas bénéficier de la saisie simplifiée et doivent transmettre les vœux des élèves par dossier papier

Procédure de demande des paramètres de connexion pour les saisies Affelnet-Lycée

1^{re} étape

Dès le 10 mai 2021 vous pourrez demander les paramètres de connexion via l'application **AFFELMAP**.

<https://tsaext-pr.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/>

AFFECTATION DES ÉLÈVES EN LYCÉE

Cliquez sur l'académie de Normandie



2^e étape

Accès au service de saisie simplifié de l'académie de Normandie



Le 10 mai 2021, le voyant sera vert ●

Vous pourrez accéder au **service de saisie simplifiée en établissement** afin de demander les paramètres de connexion et de saisir les demandes d'affectation.

3^e étape

Vous êtes un établissement scolaire et ne possédez pas d'identifiant de connexion pour accéder à ce service. Vous pouvez demander à utiliser ce service en cliquant sur le lien ci-dessous. Attention ! Cette inscription est soumise à la validation par l'administration.

Cliquez sur s'inscrire

S'inscrire

4^e étape

Demande d'inscription au service de saisie simplifiée

Veuillez renseigner les champs suivants, puis cliquez sur le bouton "S'inscrire".

Établissement	<input type="text"/>	?
Téléphone	<input type="text"/>	(Ce numéro est demandé pour un éventuel contact par le gestionnaire)
Adresse mél	<input type="text"/>	
Confirmation mél	<input type="text"/>	

Remplissez les champs proposés

La DRAIO transmettra les paramètres de connexion pour la saisie Affelnet-lycée
à partir du lundi 10 mai et jusqu'au vendredi 11 juin 2021 17h,
période qui correspond à la période de saisie pour l'académie de Normandie.

AFFECTATION DES ÉLÈVES EN LYCÉE

AFFELNET post
3ème

+

AFFELNET
entrée en 1ère

AFFELNET
LYCEE

Tous les vœux d'affectation (niveau post 3^e et entrée en 1^{re}) sont accessibles dans la même application Affelnet-Lycée.

L'URL de connexion envoyé par la DRAIO donnera accès à la saisie Affelnet-Lycée quel que soit le niveau d'affectation demandé et à **la consultation des résultats à partir du 30 juin 2021**

3

Gestion de l'affectation – candidature hors académie – rentrée 2021
Délégation régionale académique de l'information et de l'orientation (DRAIO)
Pôle orientation affectation 2nd degré



En complément de la saisie Affelnet-lycée

Un dossier est à constituer pour les demandes d'affectation post 3e (seconde GT, seconde professionnelle, première année de CAP). Le dossier doit être demandé auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département d'accueil ou téléchargé sur leurs sites.

Il est à retourner pour le **lundi 7 juin 2021** (avec les pièces justificatives demandées).

Pour les demandes d'affectation en première professionnelle, technologique ou en première année de BMA, l'établissement d'origine saisit la demande dans Affelnet-Lycée et, dans le cas d'un déménagement, contacte la DSDEN concernée.

DSDEN Calvados	DSDEN de l'Eure
2 Place de l'Europe 14200 Hérouville-Saint-Clair tél : 02 31 45 95 00 dsden14-doss3@ac-caen.fr	CS 22203, 24 Bd Georges Chauvin 27022 Evreux cedex, tél : 02.32.29.64.54 dipel27lycees@ac-rouen.fr
DSDEN de la Manche	DSDEN de l'Orne
12 Rue de la Chancellerie 50000 Saint-Lô tél : 02 33 06 92 00 dsden50-desco@ac-caen.fr	Place du Général Bonet 61000 Alençon tél : 02 33 32 53 04 affectation61@ac-caen.fr
DSDEN de Seine Maritime	
5 place des faïenciers 76037 Rouen cedex tél : 02.32.08.98.00 desco76@ac-rouen.fr	

HORS SAISIE AFFELNET LYCEE :

Les demandes d'affectation en première générale ne sont pas à saisir dans Affelnet-Lycée. Il convient de s'adresser à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) dont dépend l'établissement demandé.

DSDEN Calvados	DSDEN de l'Eure
2 Place de l'Europe 14200 Hérouville-Saint-Clair tél : 02 31 45 95 00 dsden14-doss3@ac-caen.fr	CS 22203, 24 Bd Georges Chauvin 27022 Evreux cedex, tél : 02.32.29.64.54 dipel27lycees@ac-rouen.fr
DSDEN de la Manche	DSDEN de l'Orne
12 Rue de la Chancellerie 50000 Saint-Lô tél : 02 33 06 92 00 dsden50-desco@ac-caen.fr	Place du Général Bonet 61000 Alençon tél : 02 33 32 53 04 affectation61@ac-caen.fr
DSDEN de Seine Maritime	
5 place des faïenciers 76037 Rouen cedex tél : 02.32.08. 98.00 desco76@ac-rouen.fr	